

De: Jean-Marc VOLPELIERE [REDACTED]
Objet: Résumé de notre échange téléphonique
Date: 11 juin 2018 22:02
À: webcontact@ [REDACTED]

JV

Bonsoir Michel,

J'ai réalisé un résumé de notre échange téléphonique, que je vous adresse ci-dessous.
Il s'agit pour moi d'un document de travail destiné à présenter les choses aux membres du bureau de l'A2CO.

Aurez-vous la gentillesse de le lire et de me signaler les points qui vous paraîtront mal compris ou mal formulés ?

A la réflexion, je ne comprends pas le point qui concerne Yvon CROLET : s'il détient quoi que ce soit lui permettant de stopper le jeu, pourquoi donc se prive-t-il de le faire ? Et quel sens cela peut-il avoir pour vous comme pour l'A2CO de relancer la chasse sous cette menace imminente ?

Bien à vous.

Jean-Marc VOLPELIERE
[REDACTED]

AUX membres du bureau de l'A2CO (Confidentiel).

Voici un résumé de ma conversation téléphonique avec Michel BECKER, tenue samedi matin 9 juin et qui a duré un peu plus d'une heure.
Etant en déplacement chez des amis à la campagne, je n'ai pu prendre des notes en discutant : ceci est donc un résumé de mémoire.
Dans le contexte actuel de nos échanges, merci de garder ces éléments confidentiels.

LA POSITION exprimée par Michel BECKER

Michel veut reprendre le jeu en main, en devenir l'organisateur.

Il me fait valoir que de façon évidente son intérêt personnel ne peut consister qu'à relancer le jeu et à laisser, ce faisant, une situation propre et durable à sa succession. La relance de la chasse au trésor sous son contrôle lui permettra également de sortir d'une situation qu'il subit depuis des lustres, à base de dénigrement de son image et d'absence pour lui de retour financier.

Il a donc décidé d'agir en ce sens, de façon définitive, dès cette année.

La simple logique commande qu'on lui fasse confiance - il ne comprend d'ailleurs pas que des doutes puissent exister à ce sujet.

En pratique...

1. Avant tout, il veut vérifier la consistance du jeu :

- en faisant constater la présence de la contremarque dans la cache,
- en prenant connaissance des solutions afin de vérifier si elles permettent vraiment la découverte de cette cache.

Pour lui, ces deux points sont non négociables.

2. Il lancerait ensuite une 4ème édition, qui inclura une nouvelle série de 11 visuels.

- Ayant créé assez librement les premiers visuels, le but serait ici d'éliminer certaines fausses pistes qui ont prospéré à partir de ceux-ci.
- Il ne veut pas publier le cahier des charges, considérant que c'est contraire au règlement du jeu comme à son esprit.

3. Il entend créer très vite un Musée de la Chouette, à ROCHEFORT.

- Y serait associée une Association dont le rôle exact n'a pas été évoqué *mais dont j'ai compris qu'elle s'occuperait de gérer la suite des opérations, en particulier en assurant l'avenir de la Chouette d'Or: sécurisation du lot, remise au gagnant le jour venu.*
- Il assure qu'il fera tout pour préserver l'image de Max, vis à vis des filles de celui-ci et plus généralement vis à vis de sa postérité.

4. Il a d'ores et déjà amorcé ce mouvement

- J'ai compris qu'il aurait obtenu récemment la confirmation d'un certain point précis, qui l'a poussé à avancer concrètement.

- Il a donc repris contact avec le gendre de Max (Michael HIRT) et son épouse Alix, qui lui ont fait part des démarches entreprises par l'A2CO.
- Et puis il m'a rappelé (sur le conseil de Tina).

5. Sur le rôle de l'A2CO :

- Il souhaite que l'A2CO appuie sa démarche vis à vis de la famille HAUSER, en soutenant une position commune.
- Il propose que nous adressions très vite un message en ce sens à Michaël HIRT et à Alix,
- L'avocat de l'A2CO pourra participer aux discussions (et / ou moi-même), à l'exception des échanges qui évoqueraient des éléments de solution.

6. Si aucun accord est trouvé, il est probable qu'il lancera une action pénale contre les héritiers.
Pour toutes ces questions, Il s'appuie dorénavant sur les conseils d'un "ténor" du barreau.

NOTRE POSITION

Je lui ai décrit le point de vue des chercheurs de la façon suivante :

1. Chacun de nous a acheté au départ un ouvrage qui est le support d'un jeu-concours.
2. Ce faisant, chacun a conclu un contrat de jeu avec cet éditeur.
3. La contrepartie de cet achat, c'est la promesse formelle de recevoir le lot, pour celui qui déterrera la contremarque.
4. D'une certaine façon, nous sommes peu concernés par l'arrière-plan des relations entre éditeurs et co-auteurs.
5. Ce qui est essentiel à nos yeux, c'est l'ensemble des garanties les plus certaines assurant la remise finale du lot à l'inventeur de la contremarque.
6. De ce point de vue, la divulgation prématurée des solutions signifierait la fin du jeu : tout ce qui touche à ce sujet sensible a donc de quoi nous inquiéter sérieusement.
7. Enfin pour nous, l'éditeur était bien - jusqu'à présent - l'organisateur et le garant du jeu, le seul à jouer ce rôle.

J'ai beaucoup insisté sur les garanties à apporter aux joueurs, disant à Michel BECKER qu'il fallait les matérialiser d'une façon ou d'une autre.

De son côté il a beaucoup insisté sur la confiance nécessaire qu'il fallait lui accorder.

HISTORIQUE

De nombreux points ont été évoqués, factuels ou prenant la forme de simples points de vue. J'ai tenté de les classer par thèmes :

Sur les Solutions

- Me MANCEAU ne détiendrait plus l'enveloppe des solutions.
- Max l'avait en effet récupérée pour la confier à son gendre Michaël HIRT.
- Celui-ci l'aurait déposée, ainsi que certains papiers qui l'accompagnaient, entre les mains d'un huissier.
- *Selon ma compréhension*, ces "papiers" donneraient des esquisses partielles de certaines solutions et/ou principes du jeu.
- Leur contenu pourrait permettre à Michel de publier le jour venu des indications facilitatrices, notamment sur la Super Solution.
- Car il exprime des doutes sur la "trouvabilité" des énigmes, compte tenu notamment des adaptations que Max a dû s'imposer afin d'intégrer les visuels
- Enfin, Michel tente depuis longtemps de négocier avec Michaël HIRT la suite des opérations, mais rien n'a vraiment avancé.

Sur l'éditeur :

- Michel considère que Michel LAFON est complètement hors-jeu.
- Selon lui, le contrat d'auteur n'a pas été appliqué. Et lui-même n'aurait rien perçu.
- Par ailleurs, Il n'y a plus aucun stock et les invendus ont été mis au pilon.
- Ce contrat est donc caduc.
- En tant qu'organisateur d'une 4ème édition, il choisira son éditeur comme il l'entend.

Sur les actions en justice

- Michel en a marre des procédures, à compter de la première, ouverte par le fisc sur ses droits d'auteur (bilan : un redressement de six euros).
- Les juges de la Cour d'Appel de VERSAILLES n'avaient pas tous les éléments en main, le jugement de janvier 2009 n'est plus d'actualité.
- Sur sa tentative de vente à Drouot : il était excédé, voulait donner un coup de pied dans la fourmière.
- Il me dit aussi qu'il s'est fait trop souvent attaquer sur le site de l'A2CO. Il pourrait sans doute poursuivre l'Association en diffamation, sur la base de ce qu'il a pu y lire.
- Il ne fait aucune confiance aux huissiers en matière de confidentialité. Il s'estime beaucoup plus légitime et plus fiable. Plus fiable en tous cas que Régis HAUSER.
- Il ne croit pas difficile, s'il le voulait, d'obtenir la fin du jeu. Il y a selon lui des exemples de chasses au trésor qui ont été stoppées sans avoir débouché (par ex TH 2000).

Ses griefs vis à vis de Régis HAUSER

- Régis HAUSER s'est rapproché de Michel avec ses énigmes à un moment où lui-même avait son propre projet en cours de maturation.
- Michel a alors accepté de le suivre et a très largement contribué à la finalisation du concept et de l'ouvrage.
- Max voulait enterrer une chouette en plastique, c'est Michel qui lui a conseillé le Bronze, dont il a été conservé 2 exemplaires.

- C'est Régis HAUSER qui aurait souhaité ne pas révéler dès le départ du jeu le dispositif basé sur l'enterrement de la contremarque.
- Régis HAUSER a toujours été co-éditeur, via des sociétés qui ont toutes fait faillite.
- Michel aurait aimé être associé aux maisons d'éditions qui ont été créées, mais il s'est toujours vu opposer un ferme refus.
- Max aurait gagné pas mal d'argent avec le Minitel mais en même temps il était en permanence à la recherche de financements cash.
- Suite à la faillite de MANYA (donc à l'arrêt de la location du 1er coffre) Max a déposé la sculpture entre les mains d'un éditeur tiers [*dont je n'ai pas noté le nom*]
- Par la suite, pas un seul contrat conclu entre les diverses parties n'a été respecté.
- Max aurait caché pendant deux ans la saisie de la chouette - Il n'a finalement informé Michel de cette saisie que la veille de la convocation au Tribunal de VERSAILLES, in extremis.
- Lors de la liquidation des Editions Michel LAFON, Max aurait obtenu de se faire payer ses droits à temps, à l'encontre de Michel.

Sur les autres intervenants

- Il estime les actions menées par Yvon Crolet globalement négligeables.
- A un point près : celui-ci détiendrait en effet un "truc" à même de stopper le jeu très vite.
- Il considère que MONGLANE comme Phil d'EUCK ont pas mal parasité les choses.

Jean-Marc